

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_278
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

07 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Par délibérations n° DEL2020_225 du 22 septembre 2020, DEL2020_357 du 16 décembre 2020, DEL2022_264 du 9 novembre 2022 et DEL2023_220 du 27 septembre 2023, le conseil municipal avait désigné les membres de la commission consultative des services publics locaux. Conformément à l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales qui rend obligatoire, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

En raison de ses nouvelles fonctions de sénateur, M. Sébastien FAGNEN, conseiller municipal ne souhaite plus siéger au sein de cette commission. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation. Il est proposé de désigner Mme Lydie LE POITTEVIN en tant que membre titulaire.

Par ailleurs, l'association ASSECO CFDT a fait savoir qu'elle ne souhaite plus siéger au sein de cette instance, de même que l'association Union Départementale de la Manche CLCV-UDSO déjà représentée par l'association consommation logement et cadre de vie, il y a donc lieu de supprimer leur représentation.

La composition de la commission consultative des services publics locaux devient la suivante :

Les représentants d'associations locales :

- M. le Président de l'AFAC ou son représentant,
- M. le Président de l'UFC « Que Choisir » ou son représentant,
- M. le Président de l'UDAF ou son représentant,
- M. le Président de l'INCOSA CGT ou son représentant,
- M. le Président de l'AFOC (FO) ou son représentant,
- M. le Président de l'association consommation logement et cadre de vie ou son représentant,
- M. le Président de l'association des usagers du port Chantereyne ou son représentant.

Les neuf membres titulaires et cinq suppléants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Lydie LE POITTEVIN	Chantal RONSIN
Stéphanie COUPÉ	Noureddine BOUSSELMAME
Karine HUREL	Florence AMIOT
Karine DUVAL	Bertrand HULIN
Sylvie LAINÉ	Sandrine TARIN
Pierre-François LEJEUNE	
Didier PERRIER	
Bruno FRANÇOISE	
Pascal BRANTONNE	

Le conseil municipal est invité à approuver cette désignation.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h06		Nombre de votants : 55	
Pour : 49	Contre : 0	Abstentions : 5 Odile LEFAIX-VÉRON Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Jean-Michel MAGHE	NPPV : 1 Lydie LE POITTEVIN

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 8 novembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 26 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 octobre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h32) - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 19h05) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire GENTILE Catherine jusqu'à son arrivée 19h47) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h02) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à LEFRANC Bertrand
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HÉBERT Dominique a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LELONG Gilles a donné procuration à SOURISSE Claudine
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à MORIN Daniel

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023



ID : 050-200056844-20231110-DEL2023_278-DE